



TESTO PROVVISORIO

Témoignage sur l'évolution de l'accompagnement dans la Communauté de l'Emmanuel

Docteur Jean-Luc Moens, Communauté de l'Emmanuel

La Communauté de l'Emmanuel est née en 1972 en France à la suite de l'effusion de l'Esprit des fondateurs, le serviteur de Dieu Pierre Goursat et Martine Catta.
Canoniquement, la Communauté est une association publique internationale de fidèles.

1. Les débuts de l'accompagnement dans l'Emmanuel

Dès le départ de la Communauté, Pierre Goursat a voulu qu'un accompagnement personnel soit mis en place pour chaque frère et sœur. Le choix a été fait d'un accompagnement interne, c'est-à-dire que les accompagnateurs sont des membres de la Communauté, souvent des laïcs. Pierre insistait sur l'importance de l'accompagnement. Il disait : « *Un frère appuyé sur un autre frère est comme une citadelle imprenable.* »

Quelques règles simples :

- À l'époque, ce n'est pas facile de faire passer l'idée d'un accompagnement spirituel fait par des laïcs. Pierre Goursat explique : « L'accompagnateur est au directeur spirituel ce que l'infirmier est au médecin. » Il y a deux idées dans ce point :
 - o On n'a pas nécessairement besoin d'un directeur, et il n'y a pas assez de bons directeurs. Mais avoir un grand frère qui peut nous conseiller, c'est déjà une bonne aide.
 - o Une certaine humilité : l'accompagnateur n'est pas un directeur ; ce n'est pas un père spirituel, c'est un grand frère spirituel.
- On est accompagné par une personne du même sexe ;
- Les couples sont accompagnés par des couples, mais l'homme accompagne l'homme et la femme la femme. On peut avoir aussi des accompagnements à 4.
- Tout ce qui se dit en accompagnement est confidentiel (y compris à l'intérieur du couple accompagnateur). On n'en parle pas aux responsables de la Communauté. Cependant l'avis de l'accompagnateur est demandé avant que son accompagné ne passe des étapes d'engagement dans la Communauté.
- L'accompagnement est mensuel, d'une durée d'environ une heure.
- Chaque membre de la Communauté est libre d'accepter ou de refuser la personne qui lui est proposée comme accompagnateur.
- Insistance sur la liberté : l'accompagnateur est d'abord à l'écoute, il n'est pas intrusif, il donne des conseils ; l'accompagné toujours libre de les mettre en pratique ou non. C'est l'accompagné qui prend ses décisions libres. C'est lui qui conduit sa vie. Il n'y a aucune relation d'obéissance entre l'accompagné et son accompagnateur.
- Le service de coordination des accompagnements est assuré par les responsables de la Communauté – par exemple au niveau local par les responsables de province...
- Une formation des accompagnateurs est assurée au début par les fondateurs, Pierre Goursat et Martine Catta.



TESTO PROVVISORIO

2. Première évolution : clarification du contenu de l'accompagnement

Le modérateur successeur de Pierre Goursat s'est posé la question de l'objectivisation du contenu de l'accompagnement pour deux raisons principales :

- L'inégalité des capacités des accompagnateurs : tous n'ont pas la même expérience spirituelle ;
- La croissance géographique de la Communauté : comment garantir un contenu semblable à l'accompagnement dans les différents pays.

Réponse : l'accompagnement porte sur les grâces communautaires, comprises comme chemin de sainteté. Nous sommes en communauté pour devenir des saints, pour ressembler à Jésus, et ce que la Communauté nous propose est un moyen pour arriver à cela.

Quelles sont ces grâces ?

- L'effusion de l'Esprit et donc une grande attention au travail de l'Esprit Saint ;
- La vie fraternelle qui s'exprime à travers
 - o La vie de maisonnée, petit groupe de louange et de partage de la Parole de Dieu ;
 - o Les week-ends communautaires mensuels ;
 - o Les services en particulier l'évangélisation ;
 - o L'accompagnement qui fait l'objet de cette communication ;
- La communion des états de vie entre laïcs (mariés ou non), célibataires pour le Royaume (hommes et femmes) et prêtres et diacres ;
- L'adoration (eucharistique), la compassion et l'évangélisation ;
- La louange ;
- L'écoute de la Parole ;
- La grâce du Cœur de Jésus, liée au message de Paray-le-Monial ;
- La petite voie de sainte Thérèse à laquelle notre fondateur Pierre Goursat était très attaché ;
- L'amour de la Vierge Marie et de l'Église...

Dans ce contexte, les engagements communautaires sont vécus aussi comme un chemin de sainteté.

Les membres s'engagent

- à la louange quotidienne,
- si possible à un temps de prière quotidien, si possible d'adoration,
- si possible la messe quotidienne,
- la participation à la vie fraternelle décrite plus haut (donc l'accompagnement fait partie des engagements communautaires),
- une libre participation financière.

Le rôle de l'accompagnateur est d'aider son accompagné à mettre en place les différents engagements communautaires (maisonnée, services, week-ends...) et aussi de vivre les grâces communautaires (louange, adoration, eucharistie, compassion, évangélisation, etc.). Cela donne une large possibilité de partage en fonction des évolutions de la vie (changement d'état de vie, arrivée des enfants, gestion du travail, passage à la retraite, maladie...) et aussi en fonction de l'approfondissement de la vie spirituelle liée au charisme.

Cela n'empêche pas l'accompagné de parler de ce qu'il veut (très important !), mais il y a une base objective pour le partage.



TESTO PROVVISORIO

3. Deuxième évolution : renforcement du secret de l'accompagnement

Vingt ans après la fondation, il a été décidé d'écrire un « coutumier » (règlement intérieur) qui décrit la vie de la Communauté. En écrivant le chapitre dédié à l'accompagnement, on s'est rendu compte d'une contradiction qui ne vous a certainement pas échappé dans ma présentation :

- Nous affirmions la confidentialité de l'accompagnement ;
- Et nous demandions l'avis de l'accompagnateur pour permettre à son accompagné de faire ses étapes d'engagement dans la Communauté.

Il a été décidé d'arrêter cette habitude. Depuis lors, les responsables ne demandent plus l'avis des accompagnateurs pour rien de ce qui concerne leurs accompagnés, ni les démarches, ni autre chose.

4. Troisième évolution : séparation entre structure de gouvernement et structure de conseil (séparation for interne et for externe)

En 2000, la Communauté a traversé une crise de gouvernement suite à des élections. La légitimité du nouveau modérateur élu a été mise en cause et une commission de 5 évêques présidée par le cardinal Lustiger a été mise en place pour accompagner la crise.

Cette commission a reconnu la légitimité de l'élection du modérateur et a pointé une difficulté à résoudre : la séparation de l'accompagnement et du gouvernement. En effet, à l'époque, il n'était pas rare qu'une personne puisse accompagner une autre alors qu'elle avait une certaine autorité sur cette dernière. On essayait d'éviter cette situation, mais on y faisait des exceptions, souvent pour des raisons de manque d'accompagnateurs. Les évêques ont demandé d'arrêter totalement cette pratique. La Communauté a alors travaillé sur ce point de deux manières différentes :

- D'abord, en identifiant tous les accompagnements où une relation d'autorité pouvait subsister et en changeant d'accompagnateur ;
- Ensuite, en travaillant au niveau structurel : une structure séparée est mise en place pour gérer l'accompagnement dans la Communauté. Cette structure est séparée du gouvernement (c'est-à-dire du conseil de Communauté et des bureaux exécutifs). Un responsable accompagnement est nommé pour l'ensemble de la Communauté, dans chaque zone géographique et dans chaque province. Désormais, ce ne sont plus les responsables de gouvernement internationaux ou locaux qui proposent les accompagnateurs aux accompagnés, mais les responsables accompagnement. Ils s'occupent aussi de l'indispensable formation des accompagnateurs.

En outre, on essaie aussi autant que possible de ne pas mettre dans une même maisonnée un accompagnateur et son accompagné.

5. Qu'en est-il de la direction spirituelle ?

Chaque membre de la Communauté est libre d'avoir un directeur spirituel s'il le désire.

Certains comme les séminaristes sont obligés d'en avoir canoniquement.

C'est la personne elle-même qui décide de ce qu'elle dit à son accompagnateur et à son directeur. En règle générale, c'est l'accompagnement qui est un peu vidé de son contenu, car on réserve souvent la partie la plus spirituelle à son directeur. Mais il reste néanmoins à échanger sur les points typiquement communautaires qui ne regardent pas la direction spirituelle mais la vie et les engagements communautaires.



TESTO PROVVISORIO

Dans 95% des cas, l'accompagnement communautaire suffit et on n'a pas besoin de faire appel à une direction spirituelle.

6. Nouveaux enjeux : inculturation et formation

La Communauté de L'Emmanuel comprend, aujourd'hui, environ 2800 accompagnateurs et accompagnatrices. Son développement à l'international nécessite une certaine « inculturation » de l'accompagnement : on n'accompagne pas en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud comme on accompagne en France ou en Europe.

L'effort est mis :

- sur cette inculturation dans les Zones, afin que chacun puisse bénéficier de cette grâce, quel que soit le pays dans lequel il habite.
- mais aussi sur la formation continue de l'ensemble des accompagnateurs avec leur spécificités : formation à l'écoute, à la confidentialité, etc., formation à l'accompagnement de prêtres, de séminaristes, de sœurs et frères consacrés, de couples. Lors de ces formations, on consacre du temps à des études de cas concrets qui permettent un partage d'expériences, enrichissant, entre accompagnateurs.

Une importante bibliothèque d'enseignements et d'études de cas a été réalisée ces dernières années pour la formation des accompagnateurs. L'enjeu majeur aujourd'hui tient dans l'appropriation de ces éléments par les accompagnateurs ainsi que dans leur capacité à remettre en cause, régulièrement, leur façon d'accompagner.

Tout cela se déploie progressivement, grâce à la structure du réseau accompagnement qui a été renforcée ces 3 dernières années en France, en Zone Europe (hors France) en Amérique du Sud, et est en cours en Afrique. Ce réseau, qui œuvre discrètement, anime et soutient le déploiement de l'accompagnement partout où la Communauté est présente.

7. Conclusion

On constate qu'il y a eu une maturation dans la compréhension de l'accompagnement. Cette maturation a été facilitée par deux facteurs :

- La réflexion de la Communauté elle-même sur sa propre pratique comme dans les cas du contenu et de la confidentialité de l'accompagnement, mais aussi de l'inculturation et de la formation ;
- L'aide de l'Église comme nous l'avons vu pour la séparation du for interne et du for externe.